

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00020
Numéro SIREN : 908 781 875
Nom ou dénomination : A.C.R.E.

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2022 sous le numéro de dépôt A2022/003379

A.C.R.E

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 100 €

16 Rue du Général Muraz 74700 Sallanches

RCS Annecy 908 781 875

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 15/02/2022

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Directeur Général de Youssef Chentir, pour cause de démission en date du 15/02/2022.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par les Associés de la cession de 50 actions pour un montant de 50 euros de la Société détenues par Youssef Chentir, ancien Directeur Général à l'associé cessionnaire suivant : M. Jamal Chentir, résidant 16 Rue du Général Muraz 74700 Sallanches, France né(e) le 25/10/1982 à Zouagha maroc.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Youssef Chentir, associé(e)



Youssef Chentir, ancien Directeur Général et Cédant d'actions de la Société



M. Jamal Chentir, Associé

